

Programme d'activités extrascolaires des DCPS

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

1. Quand et comment puis-je m'inscrire aux programmes d'activités extrascolaires des DCPS?

Vous pouvez vous inscrire aux programmes d'activités extrascolaires des DCPS à partir du lundi 15 août et jusqu'au vendredi 19 août 2011 dans votre école respective. *(Pour obtenir la liste des lieux des programmes d'activités extrascolaires des DCPS, veuillez consulter ce site Internet <http://dcps.dc.gov/DCPS/Beyond+the+Classroom/Afterschool+Programs>.)*

2. Pourquoi la procédure d'inscription aux programmes d'activités extrascolaires change-t-elle?

Les programmes d'activités extrascolaires sont financés en partie par le bureau du Recteur d'académie de l'État [Office of the State Superintendent of Education (OSSE)]. Afin de rester en conformité avec cette source de financement, notre bureau doit inscrire les élèves durant la semaine du 15 août et évaluer les frais en utilisant l'échelle progressive de frais de l'OSSE. Pour plus de détails sur la procédure d'inscription et pour consulter l'échelle de frais, veuillez consulter ce site Internet <http://dcps.dc.gov/DCPS/Beyond+the+Classroom/Afterschool+Programs>. Ces informations seront disponibles dans votre école durant la semaine d'inscription du lundi 15 août au vendredi 19 août 2011.

3. Comment puis-je savoir le montant des frais que je devrais payer pour les programmes d'activités extrascolaires?

Cliquez sur ce lien <http://dcps.dc.gov/DCPS/Beyond+the+Classroom/Afterschool+Programs> et consultez l'échelle progressive de frais distribuée par l'OSSE et pour la catégorie de 281% des indicateurs fédéraux de pauvreté.

4. Dans quelles écoles ont lieu les programmes d'activités extrascolaires des DCPS ?

Cliquez sur ce lien <http://dcps.dc.gov/DCPS/Beyond+the+Classroom/Afterschool+Programs> et consultez les lieux où se déroulent les programmes d'activités extrascolaires des DCPS.

5. Où puis-je trouver les coordonnées du coordinateur des activités extrascolaires de mon école?

Cliquez sur ce lien <http://dcps.dc.gov/DCPS/Beyond+the+Classroom/Afterschool+Programs> et consultez le nom et les coordonnées des coordinateurs des programmes d'activités extrascolaires des DCPS.

6. Les programmes d'activités extrascolaires du DCPS offrent-ils quelques nouveautés pour l'année prochaine?

Une heure de renforcement académique supplémentaire selon le nouveau plan académique des DCPS donnera plus de rigueur et de cohérence en matière de qualité pour aider les élèves à se mettre à niveau au cours de l'année scolaire 2011—2012.

7. J'ai reçu des informations au sujet des programmes du Service d'Education Supplémentaire (SES). Mon enfant peut-il prendre part aux programmes du SES et ceux d'activités extrascolaires des DCPS?

Oui. Le programme du SES commencera le 15 octobre et aura lieu à : Amidon, Bancroft, Ferebee-Hope, Garfield, H. D. Cooke , Hendley, Kenilworth, Kimball, Terrell, Marie Reed, Miner, Moten, Plummer, Powell, Savoy, Stanton, Tubman Beers, Davis, Garrison, Malcolm X, Nalle, River Terrace, Simon, Smothers, Thomas.

Le programme du SES comprend un service de 4 heures par semaine au plus. Pendant les autres heures de la semaine, votre enfant peut également participer aux programmes d'activités extrascolaires des DCPS s'il est dûment inscrit. *(Voir FAQ N°2 pour la procédure d'inscription)*

8. Mon enfant aimerait pratiquer un sport. Peut-il participer à ce sport ainsi qu'au programme d'activités extrascolaires des DCPS?

Oui. La plupart des sports durent une saison et votre enfant peut et devrait participer aux programmes d'activités extrascolaires toute l'année. Il peut s'inscrire à l'équipe de sports ainsi qu'au programme d'activités extrascolaires des DCPS. *(Voir FAQ N°2 pour la procédure d'inscription)*

Pour plus de détails concernant ces questions, veuillez contacter le coordinateur d'activités extrascolaires de votre école pour plus d'informations. En cas de questions supplémentaires auxquelles le coordinateur des activités extrascolaires ne peut répondre, veuillez contacter l'équipe d'intervention rapide (Critical Response Team) au 202.478.5738.